

# Les élèves à besoins particuliers, le RASED et le pôle ressource

## **Aides aux élèves à besoins éducatifs particuliers : les différents niveaux**

**1. La classe et l'école** : l'enseignant, l'AESH, le directeur, l'équipe de cycle, d'école, la famille. Les premières analyses et les premiers aménagements

**2. Demande d'aide au RASED**

**3. Saisine du PR**

# Pôle ressource

- « ***Un pôle ressource dans la circonscription pour l'aide aux élèves et aux enseignants.***

*Le PR regroupe tous les personnels que l'IEN peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école. Les personnels sociaux et de santé de l'EN peuvent être associés autant que de besoin à son action. »*

*Aides aux élèves à besoins éducatifs particuliers : les différents niveaux.*

(Circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014 sur fonctionnement des RASED et du PR)

# Pôle ressources

Les personnes ressources et acteurs intervenant sur le suivi des EBEP :

- *Les psy EN et enseignants spécialisés du RASED*
- *Eva KREBS, coordonnatrice et Aurélie REYNIER, EMAS*
- *Émeline THIÉVENT, IVS*
- *Sylvain PENET, Professeur ressource TSA*
- *Stéphanie BLONDEAU, Isabelle L'HONEN, Anne-Lise LAFOND ERSH*
- *Claudine PEYSSON et Véronique BORDAZ, CPC*
- *Carole FAVRE et Christel BERT, CPC ASH*
- *Céline BARD-MORATA et Isabelle ROUX-MOLLARD, AESH référentes*
- *Gislaine BILHMAIER, CT AS*
- *Les médecins et infirmières scolaires*

# Saisir le pôle ressource

- Par la fiche de saisine « demande d'accompagnement personne ressource »  
À remplir et adresser au secrétariat de la circo
- Pour une situation d'élève ou pour une situation de classe

DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT  
Equipe / Enseignant  
Personne Ressource

CIRCONSCRIPTION  Date de la demande :

COORDONNEES

Etablissement :

Demandeur (Nom et fonction) :

Téléphone :

Courriel :

OBJET DE LA  
DEMANDE

Situation individuelle élève → *Partie A*

Situation de classe → *Partie B*

Situation d'école → *Partie C*

Partie A

SITUATION INDIVIDUELLE ELEVE

NOM Prénom :

Date de naissance :  /  /  Classe :

Aménagement(s) existant(s) :  RASED  APC  PPRE  PAP

Orientation EGPA  Autres

Notification MDA :  Oui  Non  En attente dévaluation

Si oui, la ou lesquelles  AESHm  AESHi  h

SESSAD  IME  DITEP  ULIS  MPA

Suivi libéral (nature et fréquence)

Partie B

EN CLASSE

Classe concernée :

Nombre d'élèves (répartition par niveau) :

Enseignant(s) : *Titulaire* NOM Prénom

**Problématique : ce qui questionne**

Empty text box for the problem statement.

**Points d'appuis : ce qui a été aménagé, ce qui fonctionne, ce qui rassure**

Empty text box for support points.

**Difficultés persistantes : ce qui persiste, ce qui inquiète**

Empty text box for persistent difficulties.



[Empty light blue rectangular box]

Cadre réservé à la circonscription	DEFINITION DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT					
Date	<input type="text"/>					
Renvoi vers personnes ressources auprès du projet des élèves =	<input type="checkbox"/>	RASED	<input type="checkbox"/>	Coordonnateur ULIS	<input type="checkbox"/>	UPE2A
<input type="checkbox"/> CPC Conseiller pédagogique de circonscription	<input type="checkbox"/>	CPC ASH Conseiller pédagogique de circonscription				
<input type="checkbox"/> Pôle IVS – Inclusion Vie Scolaire	<input type="checkbox"/>	EMAS Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation				
<input type="checkbox"/> Professeur Ressource TSA – Trouble du Spectre de l'Autisme	<input type="checkbox"/>	Professeur Ressource TFA – Trouble des Fonctions Auditives				
<input type="checkbox"/> AESH Référent	<input type="checkbox"/>	Conseiller Pédagogique Départemental				

# Les missions des enseignants spécialisés et des psy EN au sein du Rased

- 1. Les enseignants spécialisés apportent une aide directe aux élèves manifestant des difficultés persistantes d'apprentissage ou de comportement**
- 2. Le psychologue scolaire aide à comprendre les difficultés d'un enfant et contribue à faire évoluer la situation**
- 3. Les enseignants spécialisés et les psychologues scolaires apportent l'appui de leurs compétences aux équipes pédagogiques pour les accompagner dans l'aide aux élèves**

(Circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014 sur fonctionnement des RASED et du PR)

### 3. Appui aux enseignants, aide à l'analyse par les enseignants spécialisés et les psy EN

« Les enseignants spécialisés apportent leur appui aux enseignants pour prévenir et analyser les difficultés d'apprentissage ou de comportement que manifestent leurs élèves, pour objectiver et comprendre les situations, croiser les approches, reconnaître et prendre en compte les différences entre élèves au sein de la classe, cerner leurs besoins et les obstacles qu'ils rencontrent. Ils accompagnent les équipes enseignantes pour l'élaboration de réponses adaptées aux besoins des élèves, la construction de situations d'enseignement qui tiennent compte des stratégies d'apprentissage des élèves en difficultés et pour la mise en œuvre de pratiques pédagogiques qui favorisent la réussite de tous les élèves. »

# Appui aux enseignants, aide à l'analyse par les enseignants spécialisés et les psy EN

- « Cette **aide à l'analyse des situations** contribue à la prévention des difficultés d'apprentissage et des risques de décrochage scolaire des élèves, en participant au développement des compétences des équipes enseignantes. Elle permet de fonder une culture partagée sur les composantes de la réussite scolaire, de sensibiliser les maîtres aux aspects pédagogiques qui fragilisent certains élèves plus que d'autres et les mettent en difficulté pour leurs apprentissages.
- Le psychologue scolaire et les enseignants spécialisés des Rased contribuent aussi à **l'élaboration et à la mise en œuvre des plans** d'accompagnement personnalisés (**PAP**). Ils contribuent au suivi des projets personnalisés de scolarisation (**PPS**).
- Ils constituent également une ressource et un appui pour l'équipe enseignante dans **les relations et les entretiens avec les familles** des élèves en difficulté ou en situation de handicap. »

(Circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014 sur fonctionnement des RASED et du PR)

# CCED : instance de collaboration enseignants-rased

CCED : conseils de cycle spécifiques aux élèves en difficulté.

Aussi nommés CCEBEB : conseils de cycle spécifiques élèves à besoins éducatifs particuliers

Remarques concernant l'organisation des CCED :

- Dates fixées par les directeurs en lien avec le RASED
- En début d'année, travail intercycle :
  - Au cycle 2, les enseignants de GS sont associés à l'analyse des difficultés et des besoins des élèves de CP.
  - Au cycle 3, les enseignants de CE2 sont associés à l'analyse des difficultés et des besoins élèves de CM1
- Petites écoles (2-3-4 classes) : conseil des maîtres ou conseil de cycle inter-écoles